

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1603

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire montée de la Boucle**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Lors de la réalisation de la montée de la Boucle à Lyon 4°, les terrains nécessaires à cette opération de voirie, ont été acquis à l'époque par la Communauté urbaine par voie d'expropriation.

Afin de réaliser l'accès aux rampes des parcs de stationnement en sous-sol de l'opération Les Canuts, la société Elige souhaite acquérir une partie de la parcelle BE84, constituée d'un talus faisant partie intégrante de l'emprise publique de la montée de la Boucle.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce déclassement, toutefois, le futur acquéreur devra contacter EDF-GDF pour s'assurer qu'aucun de leur réseau n'est concerné par l'emprise à déclasser.

Préalablement à cette cession, il convient donc d'engager une procédure de déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la montée de la Boucle, représentant une superficie de 67 mètres carrés environ.

Cette cession est consentie et acceptée au prix de 13 000 €, admis par le service des domaines suivant rapport n° 2002-1740-10 en date du 20 juin 2002.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 13 février 2003, un arrêté de monsieur le président en date du 16 avril 2003 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 10 au 24 juin 2003 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis favorable de monsieur le vice-président chargé de la voirie et de la signalisation en date du 13 février 2003 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 16 avril 2003 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 10 au 24 juin 2003 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Prend acte des résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire, montée de la Boucle à Caluire et Cuire.

3° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir comportant transfert d'une partie de la montée de la Boucle à Caluire et Cuire, au profit de la société Elige, représentant une superficie de 67 mètres carrés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,